



# CONSEIL D'ECOLE

JEUDI 3 NOVEMBRE 2016

Directeur et présidence de séance : Sophie ALIDRA (CM1)

IEN : Frédéric PUZIN, Absent excusé

Enseignants :

- Marie LOMBARD (CP),
- Céline LEBRUN (CE1)
- Lénaïk TETIOT (CE1)
- Jean-Luc MOTCHAN (CE2),
- Sandra ROUGIER (CM2),
- Isabelle LEGEAY (RASED)
- Catherine Clain (ZIL)

Parents élus :

- Pour la FCPE :
- Virginie LE VOT
  - Elisabeth REINO-MIGNOT
  - Xavier LEOST
  - Eve ARMANT (Suppléante)

- Pour l'AIPE :
- Bénédicte CUISSET
  - Catherine RIVET

Périscolaire : Clément DUPEROUX (directeur)

Mairie : Mme Golliot et M. Tancerel

## ORDRE DU JOUR

1. Le RASED et dispositifs d'aide (PAP, PPRE)
2. Point périscolaire
3. Effectifs 2016-2017
4. Règlement intérieur de l'école
5. PPMS
6. COOP : bilan 2015-2016
7. USEP : bilan 2015-2016 et perspectives 2016-2017
8. Projets
9. Fête de l'école

## PRESENTATION DES PARTICIPANTS

Le directeur adresse ses remerciements aux parents candidats et ses félicitations pour leur élection. Les membres du conseil se présentent avec un rapide tour de table.

### Résultats des élections

Sur 214 inscrits, 114 votants et 113 votes exprimés soit un taux de participation de 53% : 65 votes pour la FCPE soit 57 % et 48 votes pour l'AIPE soit 43 %.

Il faut également préciser que des élections ont également eu lieu dans les classes à la même période pour élire les délégués-élèves. Chaque classe a deux titulaires et deux suppléants pour les représenter lors des réunions de délégués.

## CALENDRIER DES DEUX PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE

Pour les prochains conseils d'école sont retenus les dates du jeudi 2 février 2017 et du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 à 18h30.

## 1 RASED ET DISPOSITIFS D'AIDE

### 1.1 Présentation RASED

L'effectif du RASED du secteur a diminué, car il y a un poste de maître E qui existe mais qui n'est pas pourvu. L'inspecteur a cependant exprimé sa volonté de maintenir ce poste.

Il y a donc actuellement 2 maîtres E et une psychologue scolaire.

Les missions d'Isabelle Legeay, maître E sur le secteur, sont la prévention en maternelle et la remédiation en CP et en CE1. En ce début d'année une dizaine d'élèves sont suivis en tout.

La psychologue scolaire intervient en fonction des besoins à la demande des enseignants ou des parents. Elle assure également le lien avec les partenaires de soins.

### 1.2 Dispositifs d'aide

A la demande des parents d'élèves, Mme Alidra fait un point sur les différents dispositifs d'aide qui peuvent être mis en place dans l'école pour aider les élèves à besoins particuliers.

Cette synthèse s'appuie sur un document du ministère qui sera mis à disposition des parents sur le site de l'école et qui est aussi disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/12\\_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins\\_373373.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins_373373.pdf)

4 dispositifs existent :

**Le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)** qui concerne les élèves ayant des maladies chroniques, allergies ou intolérances alimentaires. Pour l'établissement d'un PAI, les parents ou tuteurs légaux informent le directeur de l'école et contactent le secrétariat du Centre Médico-Scolaire à l'Institut de Promotion de la Santé (IPS) au 01 30 16 17 87.

**Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)** qui concerne les élèves en situation de handicap. L'éventualité d'un PPS est discutée lors d'une équipe éducative préparatoire. Les parents saisissent la Maison Départementale des Personnes Handicapées avec l'aide de l'enseignante référente de scolarisation. C'est la MDPH qui statue sur la mise en place ou non d'un PPS.

**Le PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative)** qui concerne les élèves ayant une maîtrise insuffisante de certaines compétences et connaissances. Il est mis en place par le directeur, à l'initiative de l'enseignant au vu des difficultés rencontrées par l'élève. Il recense les difficultés et les actions proposées pour aider l'élève à les surmonter. Si les difficultés perdurent, un PAP viendra remplacer le PPRE.

**Le PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé)** qui concerne les élèves ayant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages. Le PAP est un document normalisé qui définit les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève.

Ce point sur les différents dispositifs d'aide a pour objectif en particulier de clarifier le statut du PAP et surtout de clarifier la procédure de demande qui n'était pas très claire jusqu'à présent. Les parents expriment leur inquiétude concernant le fait que les PAP demandés l'année dernière n'ont pas été signés par le médecin scolaire.

La directrice répond que des clarifications ont été obtenues concernant la procédure et que des demandes de PAP seront à nouveau faites cette année si nécessaire, en respectant au plus près la procédure.

## 2 POINTS PERISCOLAIRE, RESTAURATION, NAP ET ETUDES SURVEILLEES

Directeur : Clément DUPEROUX

Il y a eu du mouvement dans l'équipe d'animation en ce début d'année, mais l'équipe se stabilise à nouveau.

Dans les activités périscolaires, il y a différents thèmes traités : une exposition sur la citoyenneté, et la préparation de Parvis en fête le 10 décembre.

Concernant les NAP, un nouveau système d'inscription à l'année sur un menu d'activités a été mis en place cette année. Cela permet de faire une seule procédure d'inscription pour l'année et à chaque retour de vacances, les enfants savent à quelle activité ils vont participer.

Les parents expriment effectivement leur satisfaction face à cette nouvelle organisation.

## 3 EFFECTIFS 2016-2017

124 élèves étaient inscrits en début d'année scolaire soit une moyenne de 24,8 élèves par classe. Ils sont maintenant 127, soit 25,4 élèves par classe.

Rappel de la répartition des élèves dans les classes ainsi que l'organisation des temps partiels pour cette année scolaire :

Classe de Mme Lombard	CP =	21 (20 à la rentrée)
Classe de Mme Lebrun (50%) et mme Tetiot (50%)	CE1 =	25
Classe de M. Motchan (rentrée)	CE1 – CE2 =	26 : 4 CE1 et 22 CE2 (21 CE2 à la rentrée)
Classe de Mme Alidra (75%) et Mme Tisserand (25%)	CM1 =	27
Classe de Mme Rougier (rentrée)	CM1 - CM2 =	28 : 4 CM1 et 24 CM2 (23 CM2 à la rentrée)

## 4 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Le règlement intérieur a été communiqué aux représentants de parents d'élèves.

### Les éléments à noter :

- Le livret scolaire sera remis 2 fois par an aux parents, fin janvier et fin juin. Fin janvier, la remise se fait en main propre.  
Il va y avoir progressivement la mise en place du livret scolaire unique (LSU). Il s'agit pour chaque élève d'un livret qui le suivra du CP à la fin de la troisième. Ce livret sera renseigné via une application sur le site de la DSDEN. L'application est en cours de livraison.  
Ce livret scolaire unique doit en principe être accessible en ligne aux parents. Sur ce point, nous n'avons pas encore de précisions.
- Les entrées et sorties sur le temps scolaire sont interdites, sauf cas exceptionnels. Elles sont autorisées sur demande écrite au moins 2 jours avant, et elles doivent coïncider avec des heures de récréation.
- Les objets autorisés à l'école sont également précisés.

Le règlement est voté à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera mis en ligne sur le site de l'école. Les parents qui le désirent pourront obtenir une version papier sur demande.

Un extrait du règlement intérieur concernant les absences et les jeux autorisés ou interdits sera diffusé dans le cahier de liaison et signé par les parents.

## 5 PPMS

Trois exercices permettant de tester la mise en œuvre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) seront programmés cette année. Ces exercices sont organisés par la Direction de Service de l'Education Nationale du département des Yvelines.

Le premier exercice a eu lieu lundi 17 octobre 2016. Il s'agissait d'un exercice « intrusion », c'est-à-dire nous permettant de tester notre plan en cas d'intrusion dans l'école. Le scénario fixé prévoyait que les élèves et l'ensemble des personnels réagissent à une intrusion en se cachant dans les classes. L'exercice a duré une dizaine de minutes, il s'est bien passé, les consignes de silence ont été respectées par les élèves.

Le prochain exercice aura lieu lundi 28 novembre 2016, nous ne connaissons pas encore le scénario qui nous sera imposé.

## 6 COOPERATIVE DE L'ECOLE

Au 31/08/16 : 3260,70 € (soit un excédent de 37,57 € par rapport à l'année précédente).

Pour le 1er appel de coopérative nous avons reçu la somme de 1419 € soit 11,44€ en moyenne par enfant.

Pour rappel l'année précédente pour les 2 appels nous avons reçu au total 1949 €.

Le bénéfice récolté l'année dernière lors de la vente de chocolats n'a pas été utilisé pour la classe de découverte. Nous avons donc décidé d'offrir à tous les élèves un spectacle qui se déroulera à l'école pour un montant de 646 €.

## 7 USEP

Perspectives 2016-2017 : Différentes activités sont prévues tout au long de l'année. Certaines actions se font en partenariat avec la mairie, comme le handball pour les CM1, les jeux d'opposition pour les CP, CE1, CE2, le football pour les CP et les CE1, la ballade roller pour les CM2.

## 8 PROJETS

Spectacle de Noël : financé par la coopérative scolaire, ce spectacle aura lieu dans l'école lundi 12 décembre après-midi. Il durera 45 minutes et il concernera tous les élèves de l'école. Il s'agit du spectacle intitulé « Le mystère du phare » par la compagnie « Debout les rêves ».

Chorale : Tous les lundis après-midi, nous avons une intervenante en musique : Marianne Passelergue qui fait faire du chant aux élèves par créneau de 30 minutes par classe. Il y aura une représentation pour les parents le vendredi 2 juin au soir à l'estaminet.

Bal Folk : Les enfants vont travailler différentes danses folkloriques tout au long de l'année. Ils participeront à un bal folk dans le courant du mois de juin, en présence d'un groupe de musiciens folk et d'autres classes de la commune.

Salon du livre Lireval : Notre école participe au prix littéraire du salon du livre Lireval. Tout au long de l'année, ils liront différents livres et devront sélectionner leur livre préféré. Il y aura ensuite diverses animations au moment du salon du 13 au 25 mars 2017

Projet PEAC - classe de M. Motchan : La classe de CE1-CE2 participe au projet du livre infini organisé par la commune de Magny-les-Hameaux. Il s'agit du 13<sup>ème</sup> tome de ce livre qui aborde la question de la mémoire des différentes guerres. Ce projet est financé par la mairie et par l'inspection académique des Yvelines (validation du financement en attente). Une artiste interviendra dans la classe, une sortie est prévue à Paris courant novembre, des élèves de la classe participeront à la cérémonie du 11 novembre, d'autres événements et une restitution pour les parents auront lieu d'ici la fin de l'année.

Projet de classe découverte - classes de Mme Rougier et Mme Alidra : Les enseignantes ont proposé aux parents et aux élèves un séjour découverte de 4 jours en Normandie dans la région de Bayeux. Ce séjour a pour thème Anglais et Patrimoine. Il s'agit à la fois de faire des visites historiques et des activités sportives. Le séjour est prévu du 6 au 9 juin 2016 dans un château où le personnel et les animateurs sont anglais, les activités sportives et les moments de la vie quotidienne seront l'occasion de pratiquer l'anglais. Comme tous les ans, le financement du séjour peut être géré par la mairie pour les CM2, mais ce n'est pas prévu pour les CM1. Cependant, comme il n'y a pas eu de classe découverte à Gide l'année dernière, il a été demandé à la mairie la possibilité du financement du séjour de cette année aussi pour les CM1. Cette question doit être traitée lors de la réunion de la caisse des écoles lundi 7 novembre.

Une vente de chocolats est organisée, les bénéfices seront utilisés pour faire baisser le coût du séjour pour les familles.

## **9 FETE DE L'ECOLE**

La mairie nous a informé de contraintes concernant les fêtes d'école, car les dimanches 11 et 18 juin 2017 sont des jours d'élection. Par conséquent, les bureaux de vote seront installés dans les écoles pendant ces week-ends. Il est donc préférable de ne pas choisir ces week-ends pour les fêtes d'école.

Après échange entre les parents et l'équipe enseignante, il est décidé de prévoir la fête d'école vendredi 30 juin 2017.

Les parents expriment leur volonté de faire une fête d'école différente des années précédentes. Leurs ressentis par rapport à la précédente fête d'école sont que trop peu de parents s'investissent dans l'organisation, et ils ont eu le sentiment de passer beaucoup de temps à tenir des stands et d'avoir eu peu l'occasion de profiter de la fête.

Par ailleurs, le fait que la fête du centre ait lieu juste avant a contribué à créer une confusion entre les deux événements.

Les parents questionnent l'objectif de la fête d'école.

L'équipe enseignante formule deux objectifs : faire des bénéfices pour la coopérative scolaire et avoir un moment de convivialité dans l'école.

Les parents proposent que la fête d'école se fasse plutôt sous forme de quizz par équipes. Des quizz préparés et gérés par les enfants à partir de travaux faits en classe.

L'équipe enseignante souligne le fait que la préparation de ce genre d'événements avec les élèves prend du temps en classe et que souvent il n'y a pas de temps disponible en classe pour faire ce genre de choses.

Une réunion spécifique dédiée à la fête de l'école est programmée jeudi 19 janvier 2017 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**PROCHAIN CONSEIL LE JEUDI 2 FEVRIER 2017.**